AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)ItemJean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 24 juillet 1884

Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 24 juillet 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation 1 p. (82r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 24 juillet 1884, consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54471

Présentation

Auteur·e

- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- <u>Piponnier</u>, <u>Antoine</u> (1844-1902)

Date de rédaction <u>24 juillet 1884</u> Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
 - Inconnu

Destinataire<u>Lecomte, Maxime (1846-1914)</u> Lieu de destinationAmiens (Somme) Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméSur l'affaire du duc de Padoue. Piponnier demande à Lecomte de lui retourner toutes les pièces du procès avec le duc de Padoue, désormais achevé. NotesLa lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

SupportCachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citées Arrighi de Casanova, Ernest (1814-1888)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise, le 24 Juillet 1884. Mondian Lecourte, avocar dant termine, uput voul derione trai-obligés de vou loir bien nous Letournor toutal les pièces, acted of titrel divert, concernant ce proces, que Vous pourriez avoir entre les mainl. agreez, Monoieur, non concire Civilita.